

## CONSEIL COMMUNAL 2 CAUDERES – LA FAUVETTE – POSTE – MAIRIE

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION RETREINTE EN VISIO-CONFERENCE DU 09 DECEMBRE 2020

Monsieur JOYON, Président du Conseil Communal ouvre la séance en accueillant les Conseillers Communaux. Il donne la parole au représentant du supermarché Auchan, élu Force Vive, qui n'avait pas eu l'opportunité de se présenter lors du CC précédent.

#### **1- Approbation du compte-rendu de la séance du 18 novembre 2020.**

Il est relevé par un membre du bureau nouvellement composé, une erreur d'orthographe dans l'orthographe de son nom.

Celle-ci sera modifiée.

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Pour les séances prochaines, Monsieur JOYON propose que les comptes rendus soient envoyés aux membres du CC pour avis / observations éventuelles. Il est décidé que ces-derniers auront 72h pour faire part au service Participation Citoyenne de leurs rectifications.

#### **2- Approbation du Règlement Intérieur du Conseil Communal suite aux propositions reçues.**

Des Conseillers souhaitent des précisions sur le projet de Règlement. Il est décidé de les aborder les uns après les autres puis d'en débattre.

##### **- Article 1 :**

Il est ainsi demandé d'apporter des explications sur les différents types de réunion. Quelle est la différence entre les réunions publiques et restreintes ? Ne faudrait-il pas rajouter un autre type de réunion : la réunion de travail ?

Il est expliqué que la réunion restreinte implique uniquement les membres du Conseil Communal alors que la réunion publique est ouverte à la population.

Pour les réunions de travail, il en sera question avec l'examen de l'article 4.

**- L'article 3** concerne l'élaboration de l'ordre du jour des réunions ; est-il à l'initiative du seul bureau ou est-il ouvert à tous les Conseillers ?

Monsieur JOYON explique que l'ordre du jour sera déterminé collectivement par les Conseillers communaux d'une séance à l'autre. Il souhaite, en outre, conserver un cadre assez souple afin de ne rien figer et répondre ainsi aux attentes des membres du Conseil. L'article 3 est conservé tel que proposé dans le projet.

**- Dans l'article 4**, il est question de commissions ; des précisions sont demandées sur leur création, initiatives, composition, destination et la publicité de leurs conclusions.

Une Conseillère propose par ailleurs d'élargir les commissions aux habitants et de faire intervenir des représentants d'associations des quartiers.

Il est répondu que des appels à volontariat pourront être lancés en fonction des thématiques et que des réunions s'organiseront sous forme d'ateliers.

De même, les habitants n'ayant pas été tirés au sort, « les réservistes », pourront se voir intégrés dans les travaux du CC. Enfin, la tenue de réunions inter-Conseil Communaux pourra éventuellement avoir lieu, en cas de thématiques communes aux différents CC. Les règles de l'article 4 sont souples, afin d'être modulables en fonction des sujets, c'est une volonté.

Un Conseiller, déjà conseiller de 2014 à 2020, rappelle que ce mode de fonctionnement était déjà appliqué lors du précédent mandat. Par exemple, un référent volontaire était nommé et menait un groupe de travail et ce à plusieurs reprises. Le président du Conseil souhaite conserver cette pratique.

- **L'article 6** du règlement aborde l'élaboration et la diffusion des comptes rendus.

Après échanges et confrontation de points de vue, il est décidé que le service Participation Citoyenne élaborera le projet de compte-rendu qui sera alors transmis à l'ensemble du Conseil. Les Conseillers auront trois jours pour faire part de leurs remarques pour validation.

Une fois validé, il sera transmis aux « réservistes » et sera consultable sur le site internet de la ville, à la page dédiée au Conseil Communal.

Il est judicieux pour beaucoup de laisser un cadre de réglementation souple pour avoir des marges de manœuvre suffisantes.

Un Conseiller propose un engagement qui n'est pas retenu par les autres membres, à savoir la mise en place d'un système de calcul de l'impact carbone des actions du Conseil Communal.

En question annexe, il est demandé comment seront prises les décisions du conseil.

Monsieur JOYON répond qu'il se fera à la majorité. Il a été cependant proposé une décision par consentement ; des Conseillers (à minima 2) préférerait ce mode de décision.

En réponse à un Conseiller, Monsieur JOYON informe les membres qu'un compteur d'absences est mis en place, et qu'au-delà de trois absences non excusées d'un titulaire, un suppléant sera appelé à le remplacer.

A ce propos, il est suggéré de mentionner les présences/absences dans le compte-rendu.

Monsieur le Président explique que le compte-rendu est publié sur le site internet de la ville, et que de ce fait il est préférable de ne pas nommer les membres présents et absents.

Cependant, la feuille de présence de chaque séance de Conseil Communal est consultable dans le registre au Service Participation Citoyenne de la mairie.

### **3- Perspective de travail de l'instance.**

Le Président ouvre la discussion sur les thèmes que souhaiteraient aborder les Conseillers lors des futures réunions.

Sont proposées les thématiques suivantes : mobilités et circulations, végétalisation, culture, animation du quartier, solidarité, lien intergénérationnel, propreté, éco-responsabilité/écologie.

Il est suggéré d'ajouter les thèmes de la sécurité et de la participation citoyenne.

Des groupes de travail pourront être constitués et élargis aux candidats non tirés au sort par exemple ainsi qu'aux riverains de la thématique. Des thématiques communes à d'autres CC pourront être regroupées pour un travail en concertation.

Les Conseillers sont d'avis de définir les contours de chaque groupe de travail en fonction des thématiques de quartiers.

Monsieur JOYON propose que chacun des membres réfléchisse à une ou plusieurs thématiques qu'il souhaiterait aborder et qu'il la/les transmette par mail au service Participation Citoyenne (ce.moreno@talence.fr / f.delpeuch@talence.fr). Il est retenu le principe de prioriser les thèmes à aborder lors de la prochaine séance de travail.

Les thématiques de terrain sont également à prendre en compte. Pourquoi pas instaurer une thématique récurrente « bien être dans notre quartier » ?

En ce qui concerne le déroulement des réunions, le Président propose de les séquencer de la manière suivante :

- ✓ **1 heure** dédiée aux débats et aux discussions sur les sujets proposés par les Conseillers et retenus en concertation lors de la réunion précédente ;
- ✓ **20 minutes** consacrées au recueil de l'avis des Conseillers sur des projets émanant de la municipalité (dans la mesure du possible des documents vous seront communiqués en amont) ;
- ✓ **15 minutes** de temps de parole seront réservées aux élus de de secteur ;
- ✓ **10 minutes** pour la validation des sujets à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil ;
- ✓ **15 minutes** pour les questions diverses, s'il y en a. Cette durée de 15 minutes n'est pas figé et pourra être adaptable en fonction des questions.

#### **4- Questions diverses.**

Un membre du Conseil pose les questions suivantes :

- **Devenir de l'enquête plan vélo ?**  
Les résultats sont en ligne sur le site internet de la ville. Une présentation officielle aux Conseillers communaux devait être faite, mais au vu du nombre important de réponses et de l'impossibilité de les présenter en public du fait de la crise sanitaire, il a été finalement décidé de les publier afin que les administrés soient informés. Le lien est envoyé lors de la réunion par le chat de la visioconférence. La version en ligne sur le site de la mairie devra être adaptée car elle comporte la mention « présentée en Conseil Communal » alors que cela n'a pas été fait.
- **Parc Peixotto** : les allées sont en mauvais état, circulation en fauteuil ou poussette pénible. Guillaume HANOTIN, Conseiller municipal de secteur répond que d'importantes canalisations font actuellement l'objet d'études par les services techniques. Pour les gravillons complexifiant la circulation des poussettes, il n'y a pas de solution ; ce point pourra faire l'objet d'une étude du Conseil communal.  
Concernant le Parc Peixotto, l'un des membres propose la mise en valeur par les éclairages au moins jusqu'à l'heure de fermeture de celui-ci.  
Monsieur JOYON dit que l'éclairage apporterait effectivement un aspect sécuritaire mais que d'un autre côté la biodiversité est à privilégier. Une réflexion sur l'éclairage public est en cours.
- **Centre** : Panneau d'Indication des toilettes (place de l'église).  
Encombrements des trottoirs du centre, poubelles+ végétalisations sauvages : gênent circulation piétons et poussettes et fauteuils roulants.  
Monsieur HANOTIN en prend note.
- **Parc Curvale** : absence signalisation du parc dans la rue Roustaing + mise en place panneau d'information devant l'arbre remarquable + mise en place panneau « garder les chiens en laisse ».  
Il est répondu que les panneaux « garder les chiens en laisse » se trouvent aux deux entrées du parc.  
En ce qui concerne l'arbre remarquable, Monsieur HANOTIN en prend note.
- **Square Pineau** : remplacement des jeux obsolètes car seule la balançoire intéresse les enfants ; Monsieur JOYON en prend note.  
Boulodrome : conception à revoir, car beaucoup critiqué par les amateurs.  
Le Président dit qu'il faudrait peut-être envisager l'aménagement de l'espace différemment.

A la demande d'un Conseiller, les actions menées du précédent mandat qui ne sont pas terminées sont les suivantes :

- Implantation de composteurs collectifs parc Robespierre ;
- Aménagement du square Pineau ;

De plus, il est expliqué que le maillage de la ville en quatre Conseils Communaux (au lieu de 5 précédemment) a été étudié afin qu'il y ait une harmonisation par rapport aux découpages des Comités de quartiers. Enfin, pour conclure les échanges il est remarqué que le tirage au sort a fait ressortir une forte représentation du quartier Poste-Mairie ; de fait il est demandé que la représentativité des différents quartiers soit mieux prise en compte dans les futurs Conseils

Communaux. Ce point doit être particulièrement étudié par le Groupe de Travail de la Participation Citoyenne.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, Monsieur JOYON annonce que le prochain Conseil aura lieu le mercredi 10 février à 18h30.

La séance est levée à 20h10.